

éditorial



Histoire



T

Voici la fin de l'année scolaire !
Comme ce fut le cas à pareille époque en 1994,
le Pas-de-Calais est honoré par deux prix
attribués à des élèves ayant travaillé

MÉMOIRE

en collaboration étroite avec les Archives
départementales pour le concours national de l'Historien de demain :
le thème en était : « Ecoles et écoliers. XVIII-XX^e siècles ».
Si nous n'avons pas eu comme l'an passé le premier prix,
il n'en est pas moins glorieux pour la classe de M. Schoonheere
du collège E. Zola de Fouquières-les-Lens et pour celle de Mme Pouget
du collège G. Philippe d'Hénin-Beaumont d'avoir emporté
respectivement les 2^e et 3^e prix. Ces brillants succès des dernières
années sont la conséquence d'une motivation profonde des enseignants
et de leurs élèves, et de l'oeuvre de sensibilisation aux documents
et à leur critique menée par le service éducatif des Archives.
Le responsable, M. Decelle, est professeur à Achicourt et est assisté
de Melle Bréemersch, documentaliste aux Archives.
Plusieurs fois par semaine, ceux-ci reçoivent soit des enseignants
en formation, soit des classes pour des visites générales
ou à thème des Archives départementales. A la rentrée prochaine,
sera animé un atelier héraldique pour les enfants du primaire :



ils y apprendront la science délicate et très symbolique
des armoiries, et pourront repartir avec le blason
qu'ils se seront dessiné... dans les règles de l'art !

Tous doivent se féliciter de l'existence
de telles équipes enseignantes dans un département
où les questions scolaires sont parfois préoccupantes
et de ce partenariat exemplaire entre Education
nationale et Culture. Rangeons maintenant manuels
et cahiers, voici le temps des vacances !

N'oubliez pas d'emporter votre trimestriel Histoire et mémoire
encore enrichi et que nous sommes heureux de vous voir apprécier.



Roland Huguet
Président du Conseil Général



Le droit à l'information et le respect de la vie privée

Notre société se sent de plus en plus concernée par son histoire et surtout par son passé le plus proche, celui « qui ne passe pas » selon certains historiens, c'est-à-dire la période de la Seconde Guerre mondiale.

L'archiviste a dans ce contexte une mission bien délicate. Il est le gardien de deux droits fondamentaux de notre démocratie qui sont souvent difficilement conciliables: le droit à l'information et le droit au respect de la vie privée.

Plusieurs lois ont affirmé ces deux droits à la fin des années 1970.

En 1978, celui à l'information était dans la loi d'accès aux documents administratifs: une des conséquences importantes de ce texte est la possibilité pour tout individu de consulter immédiatement son dossier individuel.

Une commission, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) fut aussi mise en place pour régler les conflits entre citoyen et administration. Elle rend des avis souvent favorables à la communication et à l'évolution de l'interprétation des textes préservant le secret de la vie privée. Le plus important de ceux-ci est un des décrets d'application de la loi d'archives du 3 janvier 1979, daté du 3 décembre de la même année. Il définit sommairement les délais dont nous avons parlé dans Histoire et Mémoire (N°1),

délais qui ont tenu compte de l'allongement important de la durée de vie depuis quelques décennies et du caractère héréditaire de certaines maladies (délai de 150 ans pour les documents médicaux).

Les délais ne sont cependant pas une réelle entrave à la recherche historique. Le processus de dérogation peut permettre la consultation de documents incommunicables en raison de leur âge. Au vu d'une demande détaillée, donnant l'objet de la recherche et les recommandations éventuelles d'universitaires, un avis est demandé au responsable du service qui a versé les documents aux Archives départementales (Inspecteur d'Académie pour les dossiers d'enseignants, Préfet pour des rapports politiques venant du Cabinet par exemple).

Si cet avis est favorable, la demande du chercheur avec les pièces justificatives est alors envoyée à la Direction des Archives de France: c'est le Directeur général qui, au nom du Ministre, accorde ou non la dérogation et renvoie l'autorisation via la Préfecture aux Archives départementales. Le chercheur intéressé a alors un laps de temps déterminé pour consulter les documents (de six mois à un an en général); il prend par ailleurs l'engagement écrit de ne citer aucun nom de personne rencontré au fil des textes, et ne pourra de plus obtenir aucune reproduction des documents.

Les archivistes du département ne peuvent en aucun cas prendre d'eux-mêmes cette responsabilité de dérogation. Le circuit suivi par la demande du chercheur est la raison pour laquelle, malgré le contrôle et les rappels effectués par le personnel des Archives départementales (Melle Grailles, documentaliste dans le Pas-de-Calais), les délais d'obtention de la dérogation sont assez longs: deux à trois mois en général.

Cette législation pose aujourd'hui, 15 ans après sa promulgation, de nombreux problèmes.

Selon les pays, même au sein de la Communauté Européenne, la filiation, la santé, le patrimoine, l'appartenance philosophique et religieuse, sont des éléments d'information qui entrent diversement dans le champ de la communication. Les pays scandinaves et anglo-saxons sont enclins à une certaine transparence, tandis que la France est beaucoup plus restrictive. Le devoir de réserve face à la mémoire de personnes politiques ou privées, à la notoriété des individus, à la notion d'ayant-droit, ont cependant évolué récemment dans la jurisprudence française grâce aux avis de la CADA. Ces changements permettent, peu à peu, de mieux cerner les contours du concept délicat de « vie privée » dont la définition théorique est jusqu'à présent restée incertaine et abstraite.

Certains archivistes proposent de réexaminer les délais de communicabilité dans un souci d'harmonisation européenne. S'ils sont réduits, la loi devra être plus efficace pour la poursuite et la condamnation de tout chercheur qui ne respecterait pas l'anonymat des individus rencontrés lors de la lecture des documents.

Il faudrait aussi que les producteurs d'archives publiques soient obligés de verser leurs documents à la fin de délais d'utilité administrative très bien définis.

Ces mesures permettraient certainement de réduire le nombre de dérogations dont la gestion pourrait être déconcentrée et n'aurait lieu d'être engagées que pour des types de documents très précis (par exemple, les archives de Cabinet ou de Police).

Le fait que 90% des dérogations demandées soient de nos jours accordées prouve à quel point, 15 ans après leur promulgation, les textes régissant la communicabilité des archives sont inadaptes.

Les solutions proposées peuvent permettre à l'archiviste d'être davantage au service de l'histoire et de la nation, et de n'être pas à tort jugé comme un « réteneur d'informations » par certains historiens, peu conscients des contraintes.

Notion de « propriété » des archives publiques contemporaines*

La personne morale propriétaire d'archives publiques qui peut être l'Etat, une collectivité territoriale, un établissement public ou un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, est dans la plupart des cas distincte de la personne morale à qui la loi confie la conservation de ces mêmes archives. Ainsi, aux termes de l'article 66 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, les services départementaux d'Archives sont tenus de recevoir et de gérer les archives des services déconcentrés de l'Etat. Mais en aucun cas, le versement de celles-ci n'entraîne le transfert de leur propriété de l'Etat au département, comme cela a été précisé dans une circulaire du Ministère de la Culture et de la Francophonie du 27 janvier 1995 (AD/DEP-47).

L'article 67-1 de la même loi, conformément à ce principe, distingue explicitement les archives qui appartiennent au département de celles qui sont gérées par les services départementaux d'archives.

D'autres exemples sont aisés à trouver: les archives des établissements publics de coopération intercommunale dont le versement se fait au service des archives de l'une des communes adhérentes, n'entraîne nullement le transfert de propriété au profit de celles-ci.

Il découle de cette règle un certain nombre de conséquences pratiques. Les éliminations réalisées par les services d'archives et les autorisations de consultation par dérogation sont soumises à l'accord préalable du service versant (décret n°79-1037 du 3 décembre 1979, art.16 et décret n°79-1038 du même jour, art.2).

En ce qui concerne les éliminations réalisées par les Archives départementales du Pas-de-Calais, elles sont aujourd'hui exceptionnelles. En effet, en raison du manque de place et de l'évolution de la réflexion archivistique, la pratique du pré-archivage (pour l'âge intermédiaire durant lequel les documents ne sont plus d'usage quotidien dans les bureaux et n'ont pas encore une valeur historique) est désormais assurée par les services producteurs de documents et non plus par les Archives départementales: très peu de documents entrent à l'âge intermédiaire aux Archives départementales. Ce sont par exemple pour les services départementaux, les archives volumineuses des Finances départementales ou les dossiers de la direction de la Famille et de l'Enfance. Leur sort ultérieur est du reste différent. Peu de documents du service des Finances passent le cap des 10 ans de conservation, les dossiers de l'Enfance en revanche, après épuration à la sortie du service des pièces inutiles, seront définitivement et intégralement conservés.

Pour régler le problème de la destruction de types documentaires très identifiables, non compris dans les circulaires interministérielles, les Archives départementales élaborent des documents (tableaux et descriptifs) dits règles de gestion

documentaire, en accord avec le service producteur, validées par la signature du responsable de ce service. Plus de 70 règles de gestion ont par exemple été élaborées en 1994 pour le service des Finances départementales.

La communication des documents est régie par la loi 79-18 du 3 janvier 1979 et par le décret 79-1038 du 3 décembre 1979. Les délais vont, pour tout administré ou administration non propriétaire des documents, de la communicabilité immédiate pour les documents définis dans la loi sur l'accès aux documents administratifs (n°78-753 du 17 juillet 1978) à 150 ans à compter de la naissance de l'individu pour tout document comportant un renseignement individuel à caractère médical. Hormis pour les documents statistiques nominatifs absolument confidentiels pendant 100 ans (loi de 1951), une dérogation peut être obtenue afin de consulter des documents non communicables. Le demandeur doit présenter ses motivations, le sujet de sa recherche et la liste précise des documents dont il demande la consultation. Le service ayant versé les documents aux Archives départementales et qui est toujours propriétaire de ceux-ci, doit donner son avis. S'il est défavorable, la procédure est arrêtée; s'il est favorable, il est transmis avec l'ensemble des pièces au Ministère de la Culture, Direction des Archives de France. La dérogation, lorsqu'elle est accordée pour un délai de 6 mois ou 1 an en général, oblige le lecteur à prendre l'engagement écrit de ne pas divulguer les informations nominatives qu'il aura rencontrées; il ne pourra obtenir aucune reproduction.

Ainsi, la confidentialité des décisions et actions des services producteurs des documents est elle totalement respectée, de même que leur droit de propriété sur ces derniers.

*C'est à dire postérieures à 1800.

Au revoir...

à Michel VASSEUR, documentaliste, qui, après plus de 25 ans de recherches au service des Archives prend une retraite bien méritée. Chargé pendant de longues années des relations avec les administrations, il se vit confier également le rattrapage (éliminations, corrections des analyses des dossiers) de l'important arriéré constitué par les archives contemporaines. A la date de son départ en retraite le 9 mai 1995, il avait ainsi retraité près de dix années de versements, soit, au rythme de 600 m entrés par an, environ 6 kilomètres de documents!

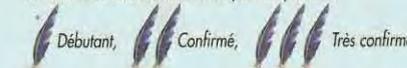
Enfin, outre le service de la salle de lecture de Dainville, il effectuait les délicates recherches administratives alimentant le dossier de retraite de l'un, renseignant l'autre sur l'origine de sa maison...

La paléographie

Les difficultés rencontrées à la lecture des textes anciens tiennent, d'une part, à la graphie très liée des XVI^e et XVII^e siècles, d'autre part, à l'utilisation par les scribes d'un grand nombre d'abréviations. Celles-ci font partie d'un corpus relativement bien déterminé et sortent rarement de l'imagination du rédacteur. Un petit dictionnaire, le CAPPELLI, existe pour les abréviations latines et italiennes dont les françaises sont proches. Il est régulièrement publié chez ULRICO HOEPLI à Milan et comprend 551 pages. Un supplément d'abréviations latines médiévales, rédigé par Auguste Pelzer, est publié aux Presses Universitaires de Louvain (Belgique).

Outre le tilde qui en général signale l'abréviation, à l'origine, barre parallèle au mot et placée au dessus de la lettre ou de la partie du mot supprimée (ex: *fre* = terre, *hoē* = homme), existent des notes tironiennes, attribuées à un affranchi de Cicéron du nom de TIRON, qui constituent un des premiers essais de sténographie. Une collection officielle de ces notes fut composée dans l'abbaye Saint-Martin de Tours entre 828 et 832. Dom Pierre Carpentier en a publié l'édition chez Guérin à Paris en 1747 avec des planches gravées en taille douce reproduisant un capitulaire et 54 chartes de Louis le Pieux (Alphabetum Tironianum seu notas Tironis explicandi methodus).

La difficulté des textes sera notée par des plumes:



Le temps de réalisation moyen de l'exercice par une petite horloge:

La réponse figurera toujours dans le même numéro de Histoire et Mémoire, tête-bêche. Les parties abrégées sur l'original seront toujours soulignées.

Les abonnés à notre trimestriel peuvent nous envoyer des textes qu'ils n'arrivent pas à déchiffrer (courts extraits) avec leurs cotes aux Archives du Pas-de-Calais.

Nous en proposerons en exercice dans les prochains numéros.

Les plus fréquentes encore au XVII^e siècle dans les textes du Nord de la France sont:

- Y = et (coordination)
- ? = con- ou com-
- ʒ = us (en exposant)
- ʒ = ur (en exposant)

Nous en signalerons les cas lors des exercices de paléographie proposés dans cette rubrique.

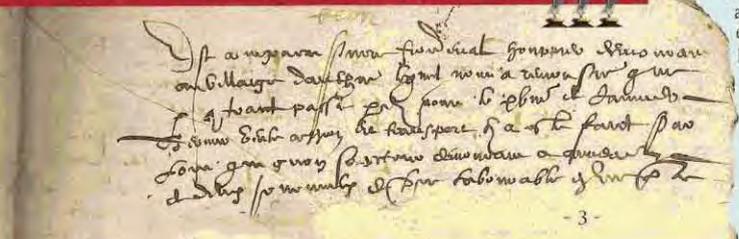
Indices:

- l'avant-dernier mot de la première ligne est houpplier; la lettre à remarquer est le *h* dont le jambage est toujours plongeant: *h* vous la trouverez une autre fois dans le texte.

Un houpplier est un ouvrier du textile qui travaille la houpe de laine.
- le premier mot de la troisième ligne est par; il est écrit *ʒ* car la lettre barrée sur le jambage (*ʒ*) se lit par sur per; vous rencontrerez cette abréviation une autre fois dans le texte.

- le deuxième mot de la troisième ligne commence par une note dite alors tironienne, qu'on dirait de sténo aujourd'hui: *ʒ*. Comme elle ressemble à un *ʒ* posé sur la ligne, on l'appelle en paléographie « neuf tironien ». Elle se lit toujours com- ou con- et est très fréquente dans les écritures anciennes. Souvenez-vous en bien!

Extrait du registre du bailli de la seigneurie d'Authie (chartier de Couin, 1618, 161) Force:



EXPO

Les Archives départementales du Pas-de-Calais, en collaboration avec le Centre des Archives du monde du travail de Roubaix, vous invitent à découvrir du mardi 6 juin au vendredi 7 juillet 1995, une exposition sur les Métiers d'Art.

Ce sont 22 portraits, photos noir et blanc tirées par Alain Leloup en 1992, qui composent cette belle palette « d'artistes » oeuvrant au quotidien pour la bonne conservation du patrimoine et de la mémoire de la France.

- On les découvre dans leurs divers domaines à des endroits différents tels:
 - Lionel Meneux, restaurateur spécialiste en dessins et estampes à la Bibliothèque Nationale
 - Jean-Marc Chevalier, ébéniste d'art au château de Versailles
 - Jules Deprat, jardinier au Domaine des Tuileries...

Cette exposition est gratuite et ouverte à tous du lundi au vendredi de 9 H à 17 H ainsi que le samedi 24 juin, jour de notre braderie, aux Archives départementales du Pas-de-Calais 1 rue du 19 mars 1962 à Dainville (face à l'hippodrome).

Vous disposez d'un service de 3 lignes d'autobus en venant de la gare SNCF d'Arras: A, D et H.



EN PREPARATION

A l'occasion de la Journée du Patrimoine en France le 17 septembre 1995, les Archives départementales du Pas-de-Calais proposeront une exposition sur l'histoire de la ligne de chemin de fer Arras - Etaples, de ses premiers projets en 1837 à l'inauguration de la nouvelle voie ferrée en 1878.

Des reproductions photographiques de plans, cartes, affiches et documents écrits, ainsi qu'une notice historique mettront en valeur les grandes étapes de la construction de cette ligne de chemin de fer.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de la chargée de communication des Archives au 21226262 poste 2981.

Solution de l'exercice:
1 - Les cartes de la seigneurie de Couin, 1618, 1611, Force.
2 - un village d'Authie, le nord nous le ramène à la seigneurie de Couin.
3 - par contrat passé par devant nous le 10 mars 1618, le sieur de Couin a acquis de la seigneurie de Couin, 1618, 1611, Force.
4 - Le dit seigneur de Couin a acquis de la seigneurie de Couin, 1618, 1611, Force.
5 - Lors d'un jour de la seigneurie de Couin, 1618, 1611, Force.
6 - de deux journaux de terre labourable en une pièce.

Cette exposition réalisée par les Archives départementales du Pas-de-Calais pour la commémoration du bicentenaire de la Révolution, apporte un éclairage sur le climat et l'organisation des trois provinces de notre région durant la décennie 1780-1790 à travers cartes, tableaux et dessins. Des cahiers et des lettres de doléances évoquent l'action du citoyen Robespierre à la veille des événements révolutionnaires.

L'exposition traite enfin de l'épisode de la Fédération et de la mise en place des nouvelles institutions : le département, les municipalités...

Cette exposition donne lieu également à une publication de mesdemoiselles Pascale BREEMERSCH et Catherine DHERENT, 80 pages illustrées couleur et noir et blanc, format 21 x 29,7cm.

Cet ouvrage est en vente au prix de 90 Fr + 11 Fr de port.

N'oubliez pas de réserver l'exposition pour la rentrée scolaire prochaine.

Son prix de location est de 100 Fr pour une durée à déterminer.



L

es archives des communes de moins de 2000 habitants

Pour les communes de moins de 2000 habitants (seuil de la ruralité en France), la loi de 1970 impose le dépôt de la partie la plus ancienne de leurs documents : ces dispositions sont reprises dans le Code des communes.

A l'article L.317-2, il est dit que les documents de l'état civil ayant plus de 150 ans d'âge, les plans et registres cadastraux ayant cessé d'être en service depuis au moins 30 ans et les autres documents ayant plus de 100 ans d'âge sont obligatoirement pour ces communes déposés aux Archives départementales.

Dans la pratique, les registres d'état civil sont souvent déposés à la suite du contrôle, dès qu'ils ont 100 ans d'âge afin de faire coïncider le dépôt avec le programme de microfilmage commencé en 1987, et qui couvre les registres paroissiaux et d'état civil, des plus anciens jusqu'à ceux âgés de 100 ans (respect du délai de non-communicabilité des documents de moins de 100 ans).

Il arrive qu'une dérogation soit accordée pour ce dépôt aux communes qui ont des conditions d'installation, de sécurité et de communication parfaites pour leurs archives.

Le maire doit alors solliciter la dérogation auprès du représentant de l'Etat dans le département, c'est-à-dire le Préfet, qui statue après avis du Directeur des Archives départementales (article R.317-1 du Code des communes).

Les documents déposés par le maire aux Archives départementales restent la propriété de la commune et il n'est procédé à aucune élimination dans les fonds d'archives communales sans l'autorisation du conseil municipal.

Enfin, le directeur des Archives départementales remet à la commune un état sommaire, et ultérieurement, un répertoire détaillé des documents déposés par le maire. Il assure la conservation, le classement et la communication de ceux-ci selon la loi d'archives de 1979 et ses décrets d'application (article R.317-4 du Code des communes).

PUBLICATION

CINQUANTE FIGURES DU PAS-DE-CALAIS PENDANT LA RÉVOLUTION

Le Pas-de-Calais est un des départements français les plus florissants en grandes figures de la révolution Française qui, 200 ans après leurs actions sur le devant de la scène publique voire politique, suscitent encore autant d'ardeur et sont loin de laisser indifférents nos contemporains.

Ce sont Maximilien de ROBESPIERRE (1758-1794), l'arrageois devenu bouc-émissaire de la révolution, Joseph LEBON (1765-1795), prêtre vertueux chargé de sinistres missions, Lazare et Claude CARNOT (1753-1823) (1755-1836), illustre homme d'Etat qui contribua à la création de la première Ecole Normale pour le premier et ancien président de l'assemblée électorale du Pas-de-Calais pour le second, Pierre DAUNOU (1761-1840), l'inspirateur des Constitutions et l'organisateur de l'instruction publique, François VIDOCQ (1775-1858), le célèbre Vautrin policé...

Mais à côté de ces noms inscrits à jamais dans les manuels scolaires, il y eut des femmes et des hommes qui vécurent, à leur manière, les différents événements de cette période de l'histoire française, si longue et si variée, que ce serait un peu déformer l'histoire si l'on oubliait d'esquisser leurs portraits et de transmettre les rares témoignages dont nous disposons.

Parmi eux, la baronne Marie de DRAËCK (1747-1823), de Zutkerque, devenue « citoyenne Draëck », qui à la demande même des sociétés populaires et des nouvelles municipalités ne fut jamais inquiétée pour son sang bleu, étant donné qu'elle excellait dans la chasse aux loups, « monstres vils et féroces » aux yeux de nos ancêtres ; parmi eux encore, Julie de GANTES (1784-1879), petite fille heureuse jouant avec des lapins au château d'Ablainzeville, lorsqu'à l'âge de 6 ans elle fut jetée dans les touffes de l'émigration ; ou encore Marie-Anoinette CORNE (1764-1794), cabaretière qui était passible de la guillotine pour avoir planté un arbre contre-révolutionnaire (son accouchement proche fit retarder son châtement : l'exécution).

Les cinquante portraits qu'offre cet ouvrage sont le reflet d'une société hétéroclite dans laquelle beaucoup de fortes personnalités se révélèrent.

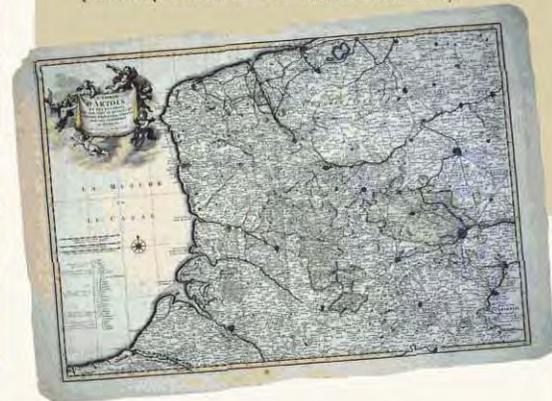
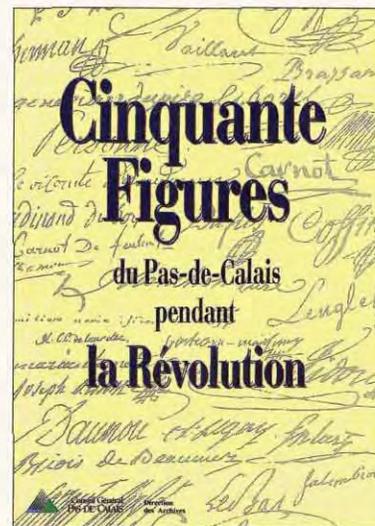
Sur quel mobile peut-on se fonder pour justifier une telle source d'hommes de premier ordre dans cette fin du XVIIIe siècle ? Probablement sur la superficie de la provin-

ce et la population nombreuse qui aimait, en partie, se retrouver dans les clubs et les sociétés pour « soutenir » les idées d'un Paris qui n'est pas si éloigné...

Cet ouvrage de référence réalisé par les Archives départementales du Pas-de-Calais compte 158 pages dont 33 photos couleur et noir et blanc, format 21x 29,7.

Son prix est de 100 Fr + 20 Fr de port.

Pour toute information complémentaire, écrire ou téléphoner à la chargée de communication Tel:21226262 poste 2981.



Quelques idées de sujets de maîtrise ou thèse à traiter aux Archives du Pas-de-Calais

- Benoît Broutchoux, histoire d'un syndicaliste révolutionnaire (1879-1944). Exige des déplacements dans de nombreux centres d'Archives outre celui du Pas-de-Calais (Nord, Saône-et-Loire, Paris, Lot-et-Garonne...) et des dérogations pour consultation.
- Etude de la mendicité au XIX^e siècle (à partir des jugements des tribunaux de première instance) : reconstitution croisée de parcours individuels.
- Les marchés et foires de l'arrondissement d'Arras de 1800 à nos jours (à partir des séries M, 2 O, 5 Fi, E dép... et des renseignements fournis par Monsieur Henri Armand, président des marchés de France, arrondissements d'Arras et de Lens, Tél : 21202385).
- Marchands ambulants et colporteurs au XX^e siècle (avec demande de dérogation).
Séries M, Z, 1W, 10T et Archives nationales.
- L'élevage bovin et la race bovine flamande aux XIX^e et XX^e siècles (série M, Z et bibliothèque).
- Les élections municipales de 1904, sursaut républicain (série M, archives communales dont les registres de délibérations).
- L'implantation des services publics en milieu rural (gare, poste, école...) dans un ou plusieurs cantons - XIX^e et XX^e siècles.
 - Les bibliothèques scolaires du Pas-de-Calais jusqu'en 1914 (séries T, archives communales dont les registres de délibérations, série F18 des Archives nationales).

images d'archives

L'image est devenue de nos jours un véhicule d'information privilégié et une source documentaire de première importance, tant pour l'administration que pour la recherche historique. Elle complète les renseignements apportés par le document écrit, permettant de connaître le décor de l'histoire d'une époque et bien des aspects de la civilisation matérielle que ne révèlent ni les textes, ni l'archéologie. Si l'archivistique traditionnelle a longtemps négligé cette catégorie particulière de documents, ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'année 1964 a marqué un tournant avec, d'une part, la création par la Direction des Archives de France d'une série nouvelle, intitulée Fi, réservée aux pièces iconographiques entrées par voie extraordinaire, d'autre part, la mise au point de la première réglementation sur les conditions de classement et d'inventaire de ce type d'archives. Depuis une dizaine d'années, les Archives départementales du Pas-de-Calais ont mis en oeuvre une politique active d'enrichissement, de catalogage et de mise en valeur de ses collections. La série Fi équivaut à la série J pour les documents écrits. Elle rassemble toutes les pièces entrées par voie de don, legs ou acquisition, quelle que soit leur nature et quel que soit le procédé technique employé, du moment qu'elles comportent une illustration. Les documents isolés ou en petit nombre sont rangés selon leur format dans les quatre premières sous-séries. Les sous-séries suivantes sont consacrées aux fonds, exception faite des sous-séries 20 à 34 Fi réservées aux négatifs et aux diapositives. On y compte actuellement une dizaine de collections importantes parmi lesquelles nous citerons un ensemble de 2000 dessins sur les monuments d'Arras, légué par Emile Souillart en 1909 (7Fi) ; 2500 estampes et photographies réunies de 1886 à 1899 par l'archiviste Henri Lorient sur la cartographie et le patrimoine (6Fi) ; un chiffre à peu près équivalent de photographies des villes et villages pendant et après la première guerre mondiale (8Fi) ; un millier de vues aériennes des grandes agglomérations et des sites industriels prises par le photographe Roger Henard de 1948 à 1976 (13 et 30Fi) ; 6500 cartes postales (5Fi) et 2500 affiches, dont les plus anciennes remontent au règne de Louis XIV (17Fi).

Toutes les sous-séries sont pourvues d'instruments de recherche plus ou moins élaborés permettant de localiser l'image désirée. Celles classées à une époque récente sont indexées dans la base de données. Deux de ces fonds ont fait l'objet d'une exposition et d'une publication. En 1988, le grand public a pu admirer les dessins et lithographies de monuments et sites du Pas-de-Calais, réalisés par les artistes douaisiens Félix et Alfred Robaut au cours du XIX^e siècle (6Fi). Un ouvrage paru au début de cette année reproduit en fac-similé les planches d'un remarquable album archéologique constitué par le sous-préfet de Béthune entre 1845 et 1850 (voir Histoire et Mémoire, N°1).



Une vue à vol d'oiseau de Calais montrant l'attaque du Fort Risban et du château par les troupes du duc de Guise en 1558, un plan de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi au temps de sa splendeur, les premières recherches de charbon aux environs de Lens, le portrait au pied d'un portefaix d'Arras ou encore le spectacle tragique qu'offraient les villes et villages d'Artois au lendemain de la première guerre mondiale : ces quelques exemples, choisis entre mille, illustrent la variété et l'intérêt des fonds iconographiques conservés aux Archives du Pas-de-Calais.

La conservation de ces documents requiert des dispositions particulières, liées d'une part à leur taille très variable et souvent supérieure à celle des archives écrites, d'autre part à la fragilité de certaines catégories de pièces, les dessins et les clichés photographiques principalement. Les documents sont classés séparément selon quatre formats, chacun ayant un mode de conditionnement et de rangement spécifique.

Les petites pièces, inférieures à 24x30 cm et à 55x70 cm, sont disposées à plat dans des boîtes sur les rayonnages. Les plans et documents de dimensions intermédiaires (entre 55x70 cm et 120x87 cm) sont groupés dans des cartons à dessin et mis à l'abri dans des meubles métalliques à tiroirs. Enfin, les pièces anormalement grandes (supérieures à 120x87 cm) sont conservées en rouleaux et étiquées reposant sur des supports de gouttières.

Un programme important de conditionnement dans des étuis en terphane (film polyester chimiquement stable) est en cours de réalisation pour assurer la protection et la communication des pièces les plus fragiles ou les plus précieuses.

Par ailleurs, les Archives du Pas-de-Calais se sont dotées en 1994 d'une chambre froide pour protéger les négatifs et les diapositives qui exigent des conditions climatiques propres. Dans l'avenir, la constitution d'une banque d'images sur vidéodisque permettra sans doute à la fois de préserver les documents en évitant le recours systématique aux originaux et d'accélérer la recherche. La série Fi est en perpétuel accroissement. Chaque année, le Conseil Général du Pas-de-Calais accorde aux Archives la possibilité d'acheter des documents ou des fonds dignes d'intérêt. Signalons parmi les entrées importantes de la présente décennie, une soixantaine de plans des fortifications d'Arras aux XVII^e et XVIII^e siècles, des dessins originaux d'Alfred Robaut, un lot de 1700 cartes postales du début du siècle et 33 projets gouachés de pièces de la faïencerie Gaëtan LEVEL de Desvres.

Les particuliers enrichissent aussi les collections soit sous forme de dons, soit en prêtant leurs trésors iconographiques pour que ceux-ci soient reproduits par le service. Ainsi, l'an dernier, ont été dupliqués près de 500 photographies appartenant à une famille de Vimy, illustrant la vie familiale et les événements survenus dans un village rural à l'aube du XX^e siècle. Il en a été de même tout récemment pour une soixantaine de précieux clichés pris en 1940-1941 de la ville d'Achicourt sous l'occupation allemande.

Souhaitons que ce mouvement s'amplifie pour que tous puissent profiter de ce patrimoine historique commun.



es archives avaient sans doute été placées là par un maire, membre de l'ancienne famille, propriétaire sous l'Ancien Régime d'un des deux fiefs qui se trouvaient sur l'actuel terroir communal. Le second fief ou bien seigneurial dépendait de l'abbaye de Cercamp avant la Révolution française.

Il s'agit d'éléments d'un chartrier, c'est-à-dire groupe de chartes (ou documents). Ce chartrier a été épuré et nettoyé des pièces considérées à l'époque comme « vieux papiers inutiles », sans doute en 1775, date à laquelle la seigneurie de Séricourt passe en de nouvelles mains par achat. Le 11 février 1775, Jacques-François Willerval, imprimeur du roi à Douai, l'achète en effet à Lucie-Brigitte-Joseph de Beauvoir de Séricourt. Une vente faite le 15 avril 1772 des de Beauvoir aux Boistel avait dû être annulée sans que nous en ayons la preuve formelle dans cet ensemble.

Quoiqu'il en soit, la date butoir de 1775 a servi au classement de toutes les archives anciennes de la seigneurie. Les documents ont été répartis en une vingtaine de liasses, cotées de A à U d'après les mentions que nous avons pu trouver sur le terrier, c'est-à-dire registre sur lequel sont notées toutes les parcelles numérotées des terres dépendant du seigneur, Jacques Willerval, avec le nom des tenanciers et la redevance qu'ils devaient. Malheureusement, manquent aujourd'hui et depuis une date indéterminée de nombreuses liasses, au moins seize (cotées de E à J et de L à U).

Subsistent donc les liasses cotées de A à D et K. Les documents les plus anciens qu'elles contiennent datent du XIV^e siècle (copie du XVII^e siècle), l'original le plus ancien date lui de 1573 et les documents les plus récents de ce classement remontent à 1772.

Ces documents contiennent les acquisitions faites par les seigneurs successifs de parcelles de terre (liasse A), les baux de terre (liasse B), les limitations de la seigneurie (liasse C), les baux du marché, c'est-à-dire de la place jouxtant le manoir seigneurial et sa ferme (liasse D), la justice et en particulier les concessions faites de cette justice à l'abbaye de Cercamp en 1380 (liasse K).

Après 1772, les documents n'ont plus été classés : ils couvrent la période de 1772 à 1799.

Ce sont les actes de vente de la seigneurie de 1772 et 1775, un bail de 1789 par Pierre Willerval* à Pierre-Laurent Pecqueur, un laboureur, avec la mesure des terres comprises dans ce bail datant de 1796, enfin trois documents concernant la famille Accolet (des environs de Fleurbaix) dont une fille, Marie-Elisabeth était épouse de Pierre Willerval.

Ces documents sont aujourd'hui conservés dans les meilleures conditions d'hygrométrie, de surveillance et de conditionnement aux Archives départementales du Pas-de-Calais. Ils y sont cotés de IJ1841/1 à IJ1841/12 (avec système informatique). Ils sont communicables à tout lecteur dans la salle de consultation de notre centre de Dainville.

* Avocat au Parlement de Flandre en 1789, devient président du district de Saint-Pol pendant la Révolution.

Chartrier de Séricourt

La municipalité de Séricourt a découvert il y a quelques années, dans les tiroirs d'une armoire de la mairie, un ensemble de documents qui n'avait rien de communal ou de public, mais qui était seigneurial, c'est-à-dire privé...



CITATIONS

« Nous sommes avides de l'avenir et pour lui nous négligeons le présent et nous oublions le passé et pourtant ce qui est, c'est ce qui a été et qui sera. En étudiant avec soin le présent et le passé, en les méditant et en les comparant nous avons la meilleure clef de l'avenir ».

Testament d'Elisabeth Denis, femme d'un grand patron de la Mayenne du XIX^e siècle.

« Lorsque le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres ».

Alexis de Tocqueville

MICROFILMS

La Société généalogique de l'Utah a une salle de consultation de microfilms au 64 bis rue Winston Churchill à Arras. Peut-être être consultés sur rendez-vous les catalogues de microfilms de registres paroissiaux et d'état civil du monde entier, ce qui est particulièrement utile pour ceux qui ont des origines polonaises par exemple dans la région. D'après les catalogues, peuvent être commandés les microfilms en prêt ; le délai de livraison est de 2 semaines à 4 mois et il est demandé une participation de 30 Fr par prêt de bobine. Réservations auprès de M. Billet (Tél. : 21.73.88.89 - Fax : 21.02.08.90). Une salle de consultation identique existe à Villeneuve d'Ascq (Près de Lille).

INFORMATION

Les Archives départementales du Pas-de-Calais disposent d'un service éducatif qui permet au monde scolaire ou aux groupes d'adultes d'approcher les documents originaux, de comprendre le fonctionnement d'un service d'Archives et d'en découvrir les locaux. Ces visites et travaux se font sur réservation auprès de Pascale Bréemersch au 21711090. Le service est gratuit pour les scolaires tandis que pour les adultes, le tarif est de 500 Fr (25 personnes ou plus). Les Archives départementales du Pas-de-Calais vous offrent la possibilité de reproduire certains documents ou photos sous forme de carte postale, noir et blanc, réalisée par notre atelier photographique. Pour plus d'informations, contacter Messieurs Calis ou Chapon à l'atelier photo des Archives, centre de Dainville.

A propos...

En se lançant dans l'aventure de la publication d'Histoire et Mémoire, nous nous étions fixé pour objectif de rendre compte de la variété des activités et de la vitalité des Archives départementales du Pas-de-Calais.

Avec la présentation des dernières acquisitions, des inventaires et classements, des efforts d'ouverture vers le public sous forme d'articles de fond ou de thème plus général, ainsi qu'en s'impliquant dans l'actualité, les Archives veulent prouver qu'elles ne sont pas un conservatoire mais le lieu où se prépare la mémoire de demain. Nous souhaitons démontrer que le document d'archive d'hier sert à interpréter un événement, une ville, un monument... d'aujourd'hui.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter longue vie à notre trimestriel Histoire et Mémoire, à formuler le vœu pour les prochains numéros d'un public toujours plus nombreux et attentif sans oublier de remercier tous ceux et toutes celles qui nombreux ont répondu à notre abonnement et nous ont félicité et encouragé de toutes les régions de France.

« HISTOIRE ET MÉMOIRE »

Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais :

1 Rue du 19 Mars - 62000 DAINVILLE

Tel: 21.71.10.90

Directeur de la publication : Roland HUGUET

Rédacteur en chef : Catherine DHERENT

Coordination : Lydia HUGUET

Réalisation :

Studio Interligne - Arras

Impression :

Imprimerie SENSEY - Arras

Tirage : 2000 exemplaires

ISSN en cours

dépôt légal : 2^e trimestre 1995

© Les Archives Départementales du Pas-de-Calais - 1995

retrospective de

«VISAGES DU MOUVEMENT OUVRIER»

De grands panneaux colorés, mélange de photos et de textes... Telle était l'exposition « Visages du mouvement ouvrier », réalisée par les Amis du Maitron, que les Archives départementales du Pas-de-Calais ont eu le plaisir d'accueillir et d'animer en avril.

L'exposition s'est d'ailleurs enrichie au niveau local de facs simplifiés de journaux illustrant les divers mouvements de grève connus dans la région Nord-Pas-de-Calais et de livres prêtés par la Bibliothèque départementale de prêt (sur le thème du militantisme social, des grandes figures qui l'ont marqué ainsi que des romans plus ou moins biographiques).

Personnages connus ou simples travailleurs de tous les jours, images du temps qui passe... Mème l'évolution des mentalités et des méthodes de travail y est fidèlement respectée. L'exploitation biographique qu'a fait Jean MAITRON donne lieu à cette grande mosaïque d'images et d'écritures retraçant toute l'histoire du mouvement ouvrier français à travers ses spécificités régionales, ainsi qu'à un film de Bernard BAISSAT qui reflète, naturellement, le travail de terrain de Jean Maitron et de ses collaborateurs lors d'entrevues de militants que l'on retrouvera au hasard des 43 tomes qui composent ce gigantesque dictionnaire.

Les visages de ces militants, « pères » de l'histoire sociale de notre pays, nous regardant, provoquent chez tout visiteur un profond sentiment de respect et de dette envers ces aînés qui ont souffert, et sans lesquels le progrès social serait un vain mot et l'objet d'une réflexion sur ce que nous, héritiers de ces luttes, en avons fait aujourd'hui.

Les Archives départementales du Pas-de-Calais ont animé régulièrement cette exposition par des visites de scolaires avec travail sur un questionnaire élaboré par le service éducatif des Archives et le Centre départemental de documentation pédagogique d'Arras, des conférences, des rencontres-débats ou des projections de film en collaboration avec le Centre culturel NOROIT d'Arras. Le public venu nombreux assister aux différentes manifestations, a ainsi pu rencontrer

- Madeleine REBERIUX, présidente d'honneur de la Ligue des droits de l'homme et des Amis du Maitron, qui a brillamment évoqué la condition de la femme au travail, la conquête de son indépendance même si, aujourd'hui encore, elle est loin d'être l'égal de l'homme.

- Janine PONTY, agrégée d'histoire, venue présenter son dernier livre intitulé « Les Polonais du nord ou la mémoire des coronas », a apporté un nouveau regard sur l'histoire du bassin minier et démontré combien les coronas avaient joué un rôle important dans l'intégration de la communauté immigrante polonaise, tandis que

- Michel DREYFUS, directeur de recherche au CNRS, évoquait lui une autre communauté immigrante, celle des Italiens, qui a vécu une intégration différente dans le paysage social et politique régional puisque sa répartition est plus nationale.

- Denis LEFEBVRE, secrétaire général de l'office universitaire de recherche socialiste et Claude PENNETIER, directeur du dictionnaire biographique du Maitron, directeur de recherche au CNRS, ont abordé quant à eux le militantisme régional en retraçant le portrait de Guy Mollet, son engagement dans les luttes sociales et politiques qu'à connues la région, sa vie d'homme politique et l'attachement personnel que lui témoignaient les militants nordistes.

- Jacques COULARDEAU, agrégé d'histoire, écrivain, parla de celui qu'il désigne comme « le spectre qui hante le bassin minier » : Benoît BROUTCHOUX.

Ce jeune responsable du premier syndicat des mineurs du Nord-Pas-de-Calais, affilié à la C.G.T. en 1902, fut le premier à faire apparaître dans leurs revendications les célèbres trois huit : 8 heures de travail payées à l'heure et non pas à la tâche, 8 heures de loisirs, concept nouveau pour les ouvriers, 8 heures de repos.

- Pierre OUTTERYCK, agrégé d'histoire, docteur d'Etat en littérature française, nous interpella sur « 1864-1884-1994 : Germinal, roman d'actualité » avec la diffusion, en avant-première, d'un film réalisé par le Centre régional de documentation pédagogique de Lille : « Voyage au coeur de Germinal ». Alain CADET, le réalisateur, nous expliqua quelle avait été sa démarche pour le tournage de ce court-métrage qui retrace véritablement le travail de repérage des lieux et de rencontre des mineurs qu'avait effectué Emile ZOLA avant l'écriture de son oeuvre.

Toutes ces soirées ont donné lieu à de riches échanges et de sympathiques tables de signature des publications de nos différents intervenants (merci à la librairie BRUNET d'Arras qui a apporté son soutien chaleureux).

Parallèlement, ont été projetés au Centre culturel NOROIT d'Arras, dans le cycle « Miroirs et Mémoire des lieux » consacré au monde du travail, les films suivants :

« Le journal d'un prêtre ouvrier » de Maurice FAILEVIC (1976)

« 22 hommes sur un bateau » de Marcel TEULADE (1973)

« La rescousse » de Jacques KRIER (1980)

Pour toute information complémentaire, joindre la charge de communication



Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

Abonnement

Prix : 40 francs (frais de port compris) pour 4 numéros par an

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le Payeur Départemental du Pas-de-Calais et à adresser à : Archives Départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication
12 Place de la Préfecture 62000 ARRAS